

EDITORIAL

EPPUR SI MUOVE

«Et pourtant elle bouge» murmura Galilée sur son lit de mort. A force d'intervenir année après année

auprès des mêmes entreprises en soulevant les mêmes questions, on peut avoir l'impression que rien ne bouge. Et pourtant, à y regarder de plus près, les progrès sont nombreux.

Rapports de durabilité

Lorsqu'en mars 2003 ACTARES publie son étude

comparative sur les rapports de durabilité de six grandes entreprises, ses exigences en matière de transparence sociale et environnementale passent pour des revendications farfelues aux yeux des capitaines d'industrie. Aujourd'hui, le rapport de durabilité est devenu la règle et ceux qui rechignent encore font figure de dinosaures en voie d'extinction.

Fondements éthiques

A la lumière des questions éthiques posées par la crise, il est aujourd'hui impératif d'appeler les sociétés financières à rendre compte publiquement et par écrit de l'éthique de leurs agissements. Egalité des chances, financements politiques, investissements néfastes au climat, soutien aux régimes autoritaires, le

champ est large. ACTARES continuera à suivre ces sujets de près.



Votes sur les rémunérations

Six des vingt grandes sociétés cotées en Suisse ont soumis les rémunérations de leurs organes dirigeants au vote consultatif des actionnaires. Qui aurait pensé une telle chose possible au moment du lancement de l'initiative contre les rémunérations abusives? L'effort de longue haleine d'ACTARES et d'autres actionnaires engagé-e-s, tout particulièrement de la Fondation Ethos, a fini par payer.

ons abusives? L'effort de longue haleine d'ACTARES et d'autres actionnaires engagé-e-s, tout particulièrement de la Fondation Ethos, a fini par payer.

Responsabilité des actionnaires

La ratification assez confortable obtenue par toutes les sociétés en dépit des exagérations outrancières pose désormais la question de la responsabilisation des investisseurs. Les actionnaires de Shell ont par exemple désapprouvé le 19 mai des rémunérations nettement inférieures à celles que s'octroient les responsables helvétiques. Les banques cantonales et coopératives, les caisses de pensions et les assurances sociales ne peuvent plus cautionner des pratiques sur lesquelles la page doit être tournée une fois pour toutes.

SOMMAIRE

EDITORIAL: EPPUR SI MUOVE	1	ACTARES SUR LE TERRAIN	10
LES RÉMUNÉRATIONS SOUMISES AU VOTE	2	UNE COLLABORATION PRÉCIEUSE	10
LES TRIBULATIONS ÉTHIQUES DE NESTLÉ	4	HUMEUR: DES HOMMES DU PASSÉ POUR	
ÊTRE ET PARAÎTRE CHEZ SYNGENTA	5	LES BANQUES DE DEMAIN	10
UBS FACE À SON AVENIR	5	LES FINANCES D'ACTARES, EN L'ÉTAT ET À VENIR	11
LES CAISSES DE PENSIONS INTERPELLÉES	6	NOTE DE LECTURE: ANTIMANUEL D'ÉCONOMIE 1 (LES	
LES VOTES 2009 EN UN COUP D'OEIL	7	FOURMIS) ET 2 (LES CIGALES)	11
LES DIRECTIVES DE VOTE D'ACTARES	7	GROUPES DE TRAVAIL PAR THÈMES ET SOCIÉTÉS	12
ENTREVUE AVEC ULRICH THIELEMANN	8	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'ACTARES AVEC	
NESTLÉGATE – ECONOMIESUISSE FAIT		ULRICH THIELEMANN	12
LA SOURDE OREILLE	9	IMPRESSUM/ADRESSES	12

LES RÉMUNÉRATIONS SOUMISES AU VOTE

Parmi les vingt principales sociétés cotées à la bourse suisse, six ont soumis leurs rémunérations au vote consultatif des actionnaires, en suscitant une opposition modérée mais sensible. Novartis a refusé la tenue d'une consultation.

Plutôt que d'affronter la motion déposée par la Fondation Ethos et huit autres caisses de pensions (voir Lettre d'Information n°18), les conseils d'administration d'ABB, Credit Suisse, Nestlé et UBS ont décidé de soumettre leur rapport de rémunération au vote consultatif de l'assemblée générale. Roche a franchi volontairement le pas, prenant une longueur d'avance sur Novartis, dont les responsables ont fait obstruction avec succès à cette nouvelle prérogative des actionnaires.

Fronts tranchés chez Novartis

Les actionnaires de Novartis ont été 31 % à voter en faveur du droit de s'exprimer, à titre consultatif, sur les rémunérations versées aux dirigeants. En tenant

compte des votes exercés automatiquement en faveur des propositions du conseil d'administration, on peut estimer que deux camps de poids équivalent se font face. Difficile dès lors de justifier le status quo.

UBS se distingue

Parmi les sociétés concernées, UBS se distingue doublement. Fin 2008, elle fut la première à annoncer son intention de consulter les actionnaires au sujet de ses rémunérations. Et contrairement aux autres sociétés, ce n'est pas sur le rapport de rémunération de l'année précédente que se prononce son assemblée générale, mais bien sur le système, autrement dit sur la structure et les paramètres des rémunérations à venir.

Cette solution ne simplifie pas les débats. Si tout le monde peut avoir un avis sur les rétributions versées l'année précédente, se prononcer sur un système exige en effet de l'étudier et d'en anticiper les effets. Par contre, il s'agit de la variante qui donne le plus de responsabilité aux actionnaires et la seule à pouvoir s'appliquer dans le cas où le vote de l'assemblée générale cesserait d'être consultatif pour devenir contraignant, comme l'exige l'initiative populaire «contre les rémunérations abusives».

Rémunérations fixes au Conseil d'administration

La disparition de la rémunération variable en fonction des résultats annuels pour les membres du Conseil d'administration est un autre élément positif du système soumis aux actionnaires d'UBS. Pourtant, il ne comprend pas de mécanisme qui limiterait les rémunérations futures, ni en chiffres absolus, ni en proportion entre la part fixe et la part variable. Si les rémunérations annoncées aujourd'hui au niveau de la Direction générale et du Conseil d'administration sont acceptables, rien ne garantit qu'il en sera de même à l'avenir. Par conséquent, ACTARES s'y est opposée.

Credit Suisse et les autres

Les rémunérations du Directeur général et des membres du Conseil d'administration de Credit Suisse Group furent en 2008 largement inférieures aux années précédentes, pour passer de peu sous la

Glossaire

Indemnité de départ: Prime versée en cas de départ normal (sans changement de contrôle dans la société). Un contrat de travail prévoyant un délai de congé de plus de 12 mois peut être considéré comme une indemnité de départ «déguisée».

Parachute doré: Indemnité de départ versée dans le cas du changement de contrôle d'une société (rachat, fusion, etc.).

«**Golden hello**» ou «**Sign-on bonus**»: Prime de bienvenue, versée à l'engagement, pour compenser les actions ou options bloquées perdues en quittant le poste précédent.

Actions bloquées: Moyen de lier au succès à long terme de la société la rémunération des cadres, qui ne peuvent pas disposer des actions qui leur sont octroyées avant quelques années, parfois à condition de rester dans l'entreprise. La bonne pratique voudrait que le déblocage des actions soit conditionnel à la réalisation d'objectifs de performance.

Options d'achat: Droit d'acheter des actions à une date future au cours d'aujourd'hui. Les options d'achat deviennent souvent caduques en cas de départ. La bonne pratique voudrait que l'exercice des options soit conditionnel à la réalisation d'objectifs de performance.

barre des trois millions de francs suisses. Ce n'est tout de même pas rien en regard d'une perte dépassant les 8 milliards. Et une prime de bienvenue de 19 millions pour un nouveau directeur de la zone Asie-Pacifique, aussi talentueux puisse-t-il être, n'est pas admissible pour ACTARES.

Les rapports présentés par ABB, Nestlé et Roche comportaient eux aussi des aspects qui ont conduit ACTARES à les refuser. Les niveaux de rémunérations pratiqués par ABB sont ceux qui s'approchent de plus près de valeurs acceptables, à l'exception des sommes attribuées au nouveau directeur général. En dépit de la crise, qui ne les frappe il est vrai pas trop durement, les autres sociétés continuent à attribuer des sommes qui dépassent l'entendement.

Effets positifs

Le traitement des rapports de rémunération par l'assemblée générale entraîne plusieurs conséquences positives. Pour les membres d'ACTARES, le premier est celui de pouvoir enfin nous exprimer, et voter, spécifiquement sur cet objet. Jusqu'ici, nous devons marquer notre désaccord avec les rémunérations pratiquées en refusant l'entier du rapport d'activités, la décharge des organes responsables ou encore la réélection des membres du comité de rémunération. Désormais, il ne sera plus nécessaire de recourir à ces sanctions indirectes qui sont un pis-aller quelque peu ambigu. La qualité du dialogue a tout à y gagner. Autre avantage, la transparence augmente sensiblement. Si la publication de chiffres détaillés est d'ores et déjà une exigence des autorités boursières, la perspective du vote et de la discussion qui s'y rapporte force les dirigeants à présenter les tenants et les aboutissants du système mis en place.

Controverse

C'est ainsi que la pratique des «golden hellos», ces primes de bienvenue versées à l'engagement de dirigeants, a pu faire l'objet d'un large débat. Sa pratique provient du fait que les rémunérations des dirigeants sont de plus en plus différées dans le temps, de manière à s'orienter sur le long terme. Actions ou options d'achat bloquées contribuent à aligner leurs intérêts sur ceux des actionnaires.

Assez fréquemment pourtant, ce volet de la rémunération est perdu lorsque le dirigeant quitte l'entreprise. Cette manière de faire reporte des charges sur l'employeur futur du dirigeant concerné. ACTARES ne cautionne pas ce mécanisme.

Bilan

En définitive, les rapports de rémunération auront été approuvés par des majorités allant de 86 à 92 % des voix des actionnaires. Cela peut sembler beaucoup, mais se situe tout de même à un niveau sensiblement inférieur aux taux de 97 à 99 % qui valident en général les propositions des conseils d'administration.



Joe Hogan, le directeur d'ABB, a reçu 4 fois son pesant d'or.

Pourtant, il est nécessaire de s'interroger à propos de l'exercice des droits de vote des investisseurs institutionnels, et tout particulièrement des caisses de pensions suisses. Selon les estimations, elles détiennent à elles seules environ 20 % de la capitalisation boursière. Est-il acceptable que leurs responsables approuvent le versement de 13 millions de francs au nouveau directeur d'ABB avant même qu'il ait commencé son travail? Et les 14 millions qui récompensent le Président de Nestlé?

Poser la question, c'est y répondre.

LES TRIBULATIONS ÉTHIQUES DE NESTLÉ

L'infiltration de l'organisation Attac par Securitas pour le compte de Nestlé, la manière d'éviter un nouveau scandale et la sécurité des personnes espionnées ont été thématiques par ACTARES lors de l'Assemblée générale de Nestlé 2009, tout comme le niveau salarial toujours excessif des hauts dirigeants.

ACTARES a d'abord posé une question au sujet des mesures prises pour éviter qu'un cas de récolte d'informations personnelles ne se reproduise et pour s'assurer du suivi de leur efficacité.

Infiltration incitée ou non?

Dans sa réponse, le Président Peter Brabeck a bien mis en évidence la formulation qu'il a systématiquement utilisée: «l'incitation à infiltration» n'est pas acceptable chez Nestlé, ce qu'il a dit avoir communiqué à tout le personnel de la multinationale en 2008. Et aucun cas d'incitation n'aurait été découvert à l'interne.

La signification de cette formulation est pour le moins obscure, étant donné que le rapport public que l'ancien juge Jomini a réalisé sur l'attitude de la police vaudoise indique textuellement que «sur mandat de Nestlé, Securitas avait infiltré un ou des mouvements altermondialistes».

Attac, une organisation violente?

Par ailleurs, Peter Brabeck a contesté, dans une envolée épique, le caractère non-violent d'Attac, rendant l'organisation responsable des dégâts causés au siège de Vevey le 29 mars 2003, qualifiés de violences délibérées. Or cette manifestation violente, qui a eu lieu en marge des protestations anti-OMC de Genève, n'a pas été organisée par Attac, mais bel et bien par Via Campesina.

Il n'y a pas eu de réponse à la deuxième question d'ACTARES, sur la protection des personnes mentionnées dans les rapports de l'espionne et vivant dans des pays où leur intégrité physique pourrait être menacée.

La troisième question suggérait à Nestlé de s'engager pour l'élaboration d'un code de conduite au niveau suisse proscrivant de tels dérapages (voir article p. 9). En réponse, on nous assure que les dispositions de la loi sur la protection des données personnelles de janvier 2008 sont suffisantes.

Les rémunérations

Grâce aux efforts d'Ethos, le rapport de rémunération est soumis au vote consultatif pour la première fois.

ACTARES a salué ce progrès évident et a profité de ce nouveau point spécifique de l'ordre du jour pour demander que l'entreprise, qui par ailleurs annonce le concept de «Création de valeur partagée» (voir encadré), applique une politique plus raisonnable aux salaires de ses hauts responsables.

Création de valeur partagée selon Nestlé

Les 27 et 28 avril 2009, Nestlé a lancé formellement sa démarche de «création de valeur partagée». La multinationale affirme vouloir aller plus loin que le développement durable et le respect des lois, règles et normes. L'objectif déclaré consiste à faire bénéficier la société civile du succès de Nestlé par un meilleur accès à l'alimentation, à l'eau et au développement.

L'entreprise veut déployer dans ces trois domaines des solutions en rapport avec sa propre activité. Par exemple, l'accès à l'alimentation se traduit par la mise sur le marché de produits Nestlé plus abordables car emballés en portions plus petites. Une autre mesure annoncée est la formation des fournisseurs afin qu'ils économisent l'eau tout en obtenant de meilleurs rendements.

Le programme est piloté par un aréopage de personnalités prestigieuses, qui déterminent la manière dont Nestlé mettra en œuvre ce partage. Pour ACTARES, c'est le motif d'une certaine perplexité: les bénéficiaires de la démarche n'en déterminent pas les objectifs.

Nestlé fait en outre preuve d'une témérité certaine à prétendre dépasser le respect de la durabilité et des réglementations, alors que la société n'y parvient manifestement pas, épinglée régulièrement dans de multiples affaires.

■ www.nestle.com/SharedValueCSR/Overview.htm

ÊTRE ET PARAÎTRE CHEZ SYNGENTA

Chez Syngenta, c'est le grand écart entre pratique et théorie, comme rarement dans d'autres entreprises. Malgré de belles déclarations sur l'éthique, le Paraquat, cet herbicide bien dépassé, non sélectif et très toxique, continue à être commercialisé.

Depuis des années, Syngenta diffuse les plus magnifiques brochures sur papier glacé. Elles regorgent d'affirmations telles que «la responsabilité en tant qu'entreprise est au centre de nos activités» ou «notre code de comportement nous impose de respecter les plus hauts standards éthiques dans nos activités». Pourtant, aucune évolution positive n'est constatée sur des problèmes de fond.

Toxicité du Paraquat

Prenons comme exemple le Paraquat, un herbicide non sélectif vendu depuis près de 50 ans. Il est prouvé que ce produit est toujours responsable de graves empoisonnements et de décès humains. Son utilisation par des familles paysannes pauvres en Asie est en particulier incontrôlable. Des études mandatées par Syngenta elle-même l'affirment. Au lieu d'en tirer les conséquences, on insiste comme une litanie sur le

grand nombre de personnes formées à une utilisation sûre du produit, sans donner le pourcentage des utilisatrices et utilisateurs concerné-e-s.

Décharges dangereuses

Quant à l'assainissement des vieilles décharges de la région bâloise, dans le Jura et à Monthey, Syngenta n'a pas de stratégie volontaire. On admet la nécessité de l'assainissement, mais on trouve toujours de nouveaux arguments dilatoires.

Promotion des agro-carburants

Dans le développement de végétaux destinés à la production d'agro-carburants, Syngenta voit une contribution à l'agriculture durable. Les impacts négatifs déjà constatés sont occultés, comme le refoulement des petits paysans de leurs terres, le déboisement de la forêt tropicale et les dégâts liés à la monoculture.

UBS FACE À SON AVENIR

Rebutant autant la clientèle qui cherche à dissimuler des transactions douteuses que celle qui souhaite une relation bancaire au-dessus de tout soupçon, UBS doit choisir son avenir: soit elle s'enferme dans son passé, soit elle s'engage résolument sur la voie de l'éthique.

Les pressions que la crise, le sauvetage public et le contentieux fiscal avec les Etats-Unis font peser sur les dirigeants d'UBS n'ont pas fini de provoquer leur lot de turbulences. La question de l'identité d'UBS à long terme doit pourtant être affrontée dans les meilleurs délais.

Une réputation doublement entamée

Pour le commun des mortels, UBS est le symbole de la crise, la grande banque la plus exposée aux investissements bancals. Pour les roublards et les jongleurs de la finance, UBS n'est plus un partenaire adéquat depuis qu'elle a été contrainte de livrer des données aux autorités américaines. Résultat: pour la clientèle bien intentionnée elle sent par trop le soufre et pour les spéculateurs de tout poil elle n'est pas assez hermétique.

La croisée des chemins

La banque doit aujourd'hui prendre une option sans ambiguïté sur son avenir. La chance de prendre enfin le virage de l'éthique et de se donner une avance incontestable sur la concurrence doit être saisie. S'il existe déjà des établissements financiers qui pratiquent, à des degrés divers mais avec un succès incontestable, les principes de l'éthique environnementale et sociale, aucun n'a l'envergure d'UBS.

Communication essentielle

La démarche qui permettra d'ancrer solidement l'éthique au cœur d'UBS ne serait pas crédible si elle restait cachée. La communication des objectifs comme des progrès accomplis sera essentielle. Le défi est d'importance, mais à la mesure des enjeux auxquels est confrontée la banque.

LES CAISSES DE PENSIONS INTERPELLÉES

Une nouvelle collaboration a démarré pour ACTARES ce printemps. Grâce au projet pilote mené avec l'ARPIP, de nombreux membres de conseils de caisses de pensions ont reçu des recommandations de vote pour les assemblées générales des grandes entreprises suisses.

Banques, assurances publiques et privées, caisses de pensions et collectivités publiques détiennent la moitié environ du capital des sociétés cotées en bourse. Leur faire connaître et, pourquoi pas, partager la démarche et les prises de position d'ACTARES représente un enjeu majeur.

Gestion paritaire

L'une des caractéristiques des caisses de pensions helvétiques est la gestion paritaire: on doit trouver au sein de leurs conseils de fondation autant de membres pour représenter le personnel que pour représenter le patronat. L'idée qu'une économie durable, écologique et sociale, est dans l'intérêt des travailleuses et des travailleurs fait petit à petit son chemin dans les esprits.

L'ARPIP, l'association des représentants du personnel dans les institutions de prévoyance active en Suisse romande (voir encadré) et ACTARES ont lancé ce printemps un projet pilote destiné à montrer comment fonctionne l'exercice des droits de vote par les actionnaires.

Sensibiliser les caisses de pensions

Pour chacune des vingt entreprises appartenant au «Swiss Market Index», ACTARES a établi des positions de vote en assemblée générale, diffusées ensuite par

l'ARPIP auprès de ses propres membres. Sur la base de ces informations, ces derniers seront désormais en mesure d'intervenir au sein de leur caisse de pensions en l'incitant à exercer ses droits d'actionnaire dans l'intérêt des assurées et des assurés.

La propriété de la fortune

Sous forme de rente, de capital ou de prestation de libre-passage, la fortune des caisses de pensions n'a en effet aucune autre vocation que celle de revenir tôt ou tard aux destinataires. C'est donc bien leur intérêt sous toutes ses formes – et pas seulement au plan financier – qui doit prévaloir lors des décisions d'investissement.

Perspectives

Une prise de conscience de la responsabilité des travailleuses et travailleurs dans la gestion des caisses de pensions en Suisse est perceptible. Des réseaux se mettent en place ou se renforcent des deux côtés de la Sarine.

L'ARPIP, qui s'engage depuis longtemps pour un actionariat actif des caisses de pensions, souhaite poursuivre la collaboration avec ACTARES et faire la démonstration concrète des possibilités d'intervenir. C'est sur le long terme que les habitudes changent durablement.

L'ARPIP en bref

L'ARPIP, Association des Représentants du Personnel dans les Institutions de Prévoyance (IP), naît le 23 avril 1988 à Lausanne. Elle rassemble des membres collectifs et individuels dans le but de leur offrir des «aides et conseils [...] afin qu'ils puissent assurer une gestion paritaire et efficace dans l'intérêt des assurés» (art. 2 des statuts). Peuvent en devenir membre les personnes qui représentent le personnel auprès d'une IP ou qui s'intéressent à ses activités ainsi que les organisations syndicales et professionnelles. Le législateur a voulu que le contrôle des IP, autrement dit des caisses de pensions, soit assumé à parts égales par le patronat et par le personnel. Dans les faits, la partie patronale a bien souvent de meil-

leurs cartes en main, ne serait-ce que parce que salariées et salariés restent vulnérables dans le rapport des forces.

L'ARPIP, en regroupant représentantes et représentants du personnel, se donne les moyens de fournir des informations et de la documentation, de favoriser l'échange d'expériences, de proposer des cours (en collaboration avec Movendo, l'institut de formation des syndicats) et de recourir à des expertises externes.

L'ARPIP prend régulièrement position sur les évolutions de la prévoyance professionnelle.

■ www.arpip.ch

LES VOTES 2009 EN UN COUP D'OEIL

ACTARES a publié cette année* des positions de vote pour 20 entreprises, auprès desquelles 224 objets ont été soumis au vote des actionnaires. Dans 135 cas, soit 60 %, la proposition du conseil d'administration a été soutenue, ce qui marque une très légère hausse depuis l'année dernière.

Le détail des positions de vote ainsi que les communiqués de presse peuvent être consultés sur le site internet www.actares.ch, sous les rubriques «Votes» et «A signaler», ou être demandés au secrétariat.

* Pour Richemont, assemblée générale 2008 car elle se tient en septembre.

Positions de votes d'ACTARES en 2009* par thème

	Oui	Non	Abst.
Rapport et/ou comptes annuels,			
rapport de l'organe de révision	9	12	
Rapport de rémunérations		6	
Décharge aux organes	5	13	
Utilisation du bénéfice	16	3	
Elections au conseil d'administration			
Réélections	56	16	11
Nouvelles candidatures	1	17	
Election de l'organe de révision	22		
Augmentation de capital	12	2	
Réduction de capital	2	7	
Divers objets	12	2	
TOTAL	135	78	11

LES DIRECTIVES DE VOTE D'ACTARES

L'assemblée générale de Swiss Life est celle pour laquelle ACTARES a donné le plus de recommandations de vote négatives. Cet exemple nous donne l'occasion d'expliquer comment nous appliquons les directives de vote qui figurent sur notre site web sous «Documents».

Refus du rapport de gestion

Tous les rapports de gestion sont évalués par Centre Info, l'agence d'analyses fribourgeoise bien connue, selon les mêmes critères. Traduite en chiffres, la transparence du rapport de Swiss Life dépasse à peine 45 %, alors qu'il faut atteindre 75 % pour obtenir l'approbation d'ACTARES.

Refus du rapport sur les rémunérations

Les deux directeurs généraux actifs en 2008 ont touché respectivement 3,5 millions de francs pour 5 mois et 4 millions pour 7 mois, ce qui dépasse nettement le raisonnable.

Refus de diverses réductions de capital

En pleine crise financière, ACTARES estime inopportun de procéder à des réductions de capital. Qui plus est, l'opération est explicitement présentée par Swiss Life comme moyen de contourner le fisc helvétique.

Refus de la décharge

ACTARES conditionne la décharge à la mise en œuvre effective de mesures destinées à réduire les gaz à effet de serre. Là aussi, les données proviennent de Centre Info, qui applique sa toute nouvelle méthodologie «ARA» (Appropriate Response Assessment). Swiss Life livre ici une performance misérable.

Elections au Conseil d'administration

ACTARES refuse l'élection des deux nouveaux candidats au Conseil d'administration en raison de la représentation féminine insuffisante dans cet organe, appliquant l'article 5 de ses Lignes directrices. Le candidat sortant est soutenu dans un esprit de continuité.

Organe de révision

ACTARES n'a pas de raison de s'opposer à la réélection de l'organe de révision.

■ Centre Info: www.centreinfo.ch

ENTREVUE AVEC ULRICH THIELEMANN

Ulrich Thielemann sera l'invité de notre prochaine assemblée générale (voir p. 12). Né en 1961, Docteur ès sciences économiques, il est un interlocuteur privilégié des médias depuis l'éclatement de la crise financière. Ce n'est pas par hasard: il met en doute depuis longtemps la sacralisation du marché comme principe fondamental et travaille actuellement à un ouvrage sur «La fin de la foi dans le marché», à paraître en automne. En tant que vice-directeur de l'Institut pour l'éthique de l'économie de l'Université de St-Gall, il prépare le rapport annuel de la commission d'éthique de la Banque Alternative Suisse. Il s'exprime ici sur les moyens de faire une place à l'éthique dans la finance.

ACTARES: *Est-il vraiment possible de mettre de l'éthique dans la finance? «Les affaires sont les affaires» et à l'Etat de fixer les règles, non?*

U. Thielemann: D'abord, on «peut» dans tous les cas développer une réflexion éthique et s'en servir



L'éthicien de l'économie Ulrich Thielemann.

comme base pour l'action. L'éthique n'est jamais «impossible». La seule question est de savoir si les entreprises – par exemple les banques – sont le lieu approprié. La réponse est parfaitement claire: c'est oui. Les banques ne peuvent faire l'impasse sur une gestion éthiquement responsable. La crise actuelle le démontre, due essentiellement au fait que toutes les préoccupations éthiques ont été mises de côté, et que l'on a pour ainsi dire acheté l'intégrité du personnel des banques en lui versant des bonus. Introduire de l'éthique dans la banque signifie que le profit ne doit pas être le critère le plus important. La recherche du

profit est permise, et même souhaitée dans une économie de marché. Mais la maximisation du profit n'est éthiquement pas justifiable. Les entreprises devraient abjurer leur foi dans la maximisation du profit, que ce soit dans le court ou le long terme. Car sinon les aspirations des parties prenantes ne seraient prises en compte que dans la mesure de leur capacité à influencer sur la rentabilité.

Mais alors, ces entreprises, qui se laisseraient conduire dans une véritable intégrité, subiraient la pression de la concurrence. C'est pour cette raison que des règlements et des lois sont indispensables, qui doivent uniquement assurer que celui qui est conscient de ses responsabilités n'est pas le dindon de la farce. L'éthique des affaires et l'éthique juridique ne devraient pas se contredire.

L'exemple de la Banque Alternative permet-il de conclure qu'une «supervision éthique» est praticable pour les grandes banques?

Au lieu de «supervision», je préférerais parler de stimulation professionnelle dans le domaine de l'éthique. Ce serait bon pour les banques, en particulier pour celles où la croyance dans le marché est profondément ancrée. On y croit que plus l'on maximise le profit pour l'actionnaire, mieux c'est pour tout le monde. C'est malheureusement faux et conduit tôt ou tard à la catastrophe.

Est-ce que la formalisation de l'éthique par une instance de contrôle et un rapport est utile?

L'éthique ne devrait-elle pas plutôt s'exercer au niveau personnel?

Je n'opposerais pas ces deux approches. Un regard indépendant et frais de l'extérieur est une aide précieuse pour l'intégrité de la direction d'une entreprise. Mais ce sont les acteurs qui doivent agir. La question déterminante est plutôt de savoir comment amener le management à s'ouvrir à des réflexions d'ordre éthique, forcément dérangeantes.

NESTLÉGATE – ECONOMIESUISSE FAIT LA SOURDE OREILLE

Les organisations faitières de l'économie n'ont pas à se préoccuper dans le détail de la gestion des entreprises. En revanche, elles doivent définir des conditions-cadres et élaborer des positions sur des questions de fond. Quand il s'agit de questions touchant à l'éthique, Economiesuisse rechigne.

En juin de l'an dernier éclatait le scandale de l'espionnage d'ATTAC-Vaud par Securitas (voir Lettre d'information n° 18). Dans les rapports de l'agente de Securitas rédigés pour Nestlé sont entre autres cités de manière détaillée des noms et des adresses privées de personnes de contacts. Le nom du brésilien Franklin Frederick apparaît souvent. Ce dernier défend la revendication de l'accès public à l'eau. Dans la commune de Sao Lourenço, Nestlé a pompé et déminéralisé de l'eau de source, sans se préoccuper des besoins de la population et de l'agriculture locale, pour produire son eau en bouteille standardisée «Pure Life».

A-t-on aussi espionné ACTARES?

Il est vrai que Nestlé conteste être mandataire d'un espionnage ciblé sur ATTAC, bien qu'elle ait en mains les rapports correspondants. Comme ACTARES a été à plusieurs reprises en relation avec Franklin Frederick, il était légitime de se demander si elle a aussi été concernée par cet espionnage. La veille de l'assemblée générale, nous est parvenue la réponse de Nestlé à notre lettre, réponse dans laquelle son président Peter Brabeck nous a assurés qu'il n'y avait «aucune indication» qu'ACTARES aurait fait l'objet d'une «quelconque surveillance».

Une pratique courante?

ACTARES a analysé l'opportunité de poser la question aux plus grandes entreprises suisses, si elles condamnaient clairement de telles pratiques d'espionnage. Ce qui aurait pu être interprété par les firmes avec lesquelles nous poursuivons un dialogue comme un procès d'intention. ACTARES a préféré demander à Economiesuisse, l'association faitière, de prendre position sur ce sujet. Dans le cas où elle n'aurait pas d'opinion sur ce thème, nous l'invitions à préparer dans les meilleurs délais une directive à intégrer dans le «Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise».

Une communication difficile

Notre première lettre est restée deux mois sans réponse. Economiesuisse avait visiblement des tâches

plus urgentes que de s'exprimer sur des questions d'éthique. Nous sommes revenus à la charge. La réponse est arrivée: «sur la base de votre communiqué de presse du 18.6.08, nous en déduisons que votre lettre se réfère à un cas particulier. Il n'est pas dans notre pratique de prendre position sur des événements concernant une firme isolée.» Ce n'était pas ce que nous avions demandé. Manifestement, notre lettre s'était «égarée».



Securitas: nouveau «big brother»?

Un peu court comme réponse

ACTARES n'a pas baissé les bras, et a expliqué encore patiemment de quoi il s'agissait. Ce n'est que quatre mois plus tard qu'une réponse nous a été adressée. Economiesuisse se réfère à la loi suisse sur la protection des données, pour la mise en application de laquelle elle participe activement, et sur le code pénal. Au-delà de ça, il n'est pas question de recommandations spécifiques, ni de directives correspondantes. «Avec nos amicales salutations». Economiesuisse se déclare ainsi non qualifiée pour traiter de demandes liées à l'éthique. Le sujet serait-il trop brûlant?

ACTARES SUR LE TERRAIN

Récemment, les membres du Comité d'ACTARES ont été invités à s'exprimer à différentes occasions. Le Festival de la Terre a donné la parole à Roby Tschopp, notre directeur, accompagné de Caroline Schum, pour parler des «Fonds éthiques, quel avenir pour la finance?». Ils ont également animé en mai un atelier sur le thème «Éthique et durabilité», lors du lancement de l'Association de Promotion de l'Économie Sociale et Solidaire – Vaud.

Début juin, notre co-présidente Catherine Herold a participé à un débat sur «L'eau, un bien public», en compagnie de Pierre Bühler, professeur de théologie,

et de Franklin Frederick, que nous avons eu déjà l'occasion de présenter (voir Lettre d'Information n°18).

Au Salon du Livre à Genève, en avril dernier, ACTARES, représentée par Edouard Dommen et Jean-François Rochat, a débattu dans le cadre du «Village alternatif» en compagnie d'un représentant du Mouvement Populaire des Familles sur le thème «Quelle logique entre l'UBS qui reçoit des milliards et la planification des réductions des caisses de retraites et assurances-vie».

UNE COLLABORATION PRÉCIEUSE

Patrick Fluri, âgé de 38 ans, effectue un stage à ACTARES depuis le mois de mars. En recherche d'emploi, formé dans le domaine des relations publiques, il a donc l'opportunité d'élargir son domaine de connaissances. Sa décision a été vite prise, quand il a réalisé à quel point le travail auprès d'ACTARES serait passionnant!

Patrick Flury appuie notre directeur Roby Tschopp dans les communications avec les médias et pour renouveler l'image d'ACTARES. La mise en forme et l'organisation relatives au tract distribué lors des assemblées générales d'UBS et de Credit Suisse en

avril lui ont été entièrement déléguées. Il a également participé à la préparation de communiqués de presse pour des assemblées générales.

ACTARES bénéficie de ses compétences en «corporate design» (image visuelle) et de ses compétences rédactionnelles. En contrepartie, ACTARES offre au demandeur d'emploi l'occasion d'élargir ses compétences. Le stage a été rendu possible grâce à l'association Travail et environnement (FAU).

■ www.fau.ch (en allemand uniquement)

HUMEUR

DES HOMMES DU PASSÉ POUR LES BANQUES DE DEMAIN

Par Rudolf Meyer

Que la finance soit engluée dans une crise profonde n'est plus contesté. Les entreprises concernées jouent profil bas, refilent leurs produits toxiques à l'Etat et tentent de regagner la confiance perdue. Un des moyens consiste à remplacer les dirigeants responsables de la catastrophe par de nouvelles têtes, non compromises.

A qui l'économie financière suisse a-t-elle fait appel? Walter Kielholz (58 ans), largement responsable de la situation actuelle au Credit Suisse et à Swiss Re, devient président de cette dernière. De même, Hans-

Ulrich Dörig (69 ans) l'éternel vice-président et responsable de la gestion du risque, accède à la tête de Credit Suisse. UBS a choisi Kaspar Villiger (68 ans), ancien ministre des finances, inexpérimenté dans la gestion bancaire ...

Ces personnes incarnent-elles la vitalité de la place financière suisse? Ce manque de nouveaux visages est un signe de pauvreté. Le doyen de la place financière zurichoise, Hans J. Bär, n'aurait-il pas raison, lorsqu'il affirme que les banques suisses sont devenues grasses et impotentes?

LES FINANCES D'ACTARES, EN L'ÉTAT ET À VENIR

Après avoir pendant 10 années financé nos travaux (et soutenu la naissance d'ACTARES), la Fondation Duchemin, selon un planning dégressif organisé de longue date, financera encore notre association l'an prochain pour se retirer finalement.

La Fondation GlobalLokal, par son généreux soutien depuis 2005, a permis à notre activité de se renforcer et à nos membres de doubler. Il est cependant possible qu'elle souhaite désormais nous laisser voler de nos propres ailes.

L'apport des fondations ci-dessus représente près de 40 % de nos produits, alors qu'en 2007 il représentait

50 %. Les efforts de votre Comité portent toujours sur l'augmentation de nos membres et sur une recherche de soutiens plus importants. Bien que notre horizon financier immédiat soit serein, nous devons d'ores et déjà planifier une augmentation des ressources du secrétariat et préparer notre consolidation financière au cours des années suivantes. Un appui de nos membres susceptibles de faciliter le contact avec des fondations qui leur sont connues serait par exemple précieux. Notre indépendance et notre liberté de parole reposent sur nous toutes et tous.

NOTE DE LECTURE

ANTIMANUEL D'ÉCONOMIE 1 (LES FOURMIS) ET 2 (LES CIGALES)

Professeur à l'Université de Paris VIII, vulgarisateur dans les pages de nombreux journaux dont Charlie Hebdo (sous le pseudonyme d'Oncle Bernard), sur les ondes de France Inter ou encore à la télévision, Bernard Maris nous livre au long des deux tomes de son «antimanuel» d'économie une lecture critique, rafraîchissante et roborative des mécanismes qui régissent notre système économique. N'hésitant pas à éclairer ses analyses non seulement aux lumières des sciences économiques mais aussi de la littérature, de la psychologie, de la philosophie et de la religion, il met en évidence les ressorts occultés par les doctrines dominantes.

Halte au simplisme

Grâce à son érudition, Bernard Maris démonte implacablement une série d'idées reçues et habituellement présentées comme des lois naturelles. C'est ainsi que l'objectif d'efficacité maximale, la régulation par le marché, la stimulation par la concurrence, le financement de l'économie par la bourse ou la légitimité des inégalités sont tour à tour battues en brèche. La violence du capitalisme mondialisé en prend pour son grade. Et si on peut déplorer quelques approximations, la polémique est fondée et l'argumentation acérée.

La gratuité comme alternative

La brillante critique exercée par Bernard Maris appelle des pistes indiquant les corrections nécessaires. Pas de simplisme ici non plus, raison pour laquelle certaines personnes resteront peut-être sur leur faim. La gratuité, à l'exemple du logiciel libre ou du partage d'informations, est certes évoquée. Et des exemples convaincants d'économie solidaire démontrent qu'un autre paradigme est possible. Mais pas de solution miracle ou d'idéologie de rechange; c'est bien à chacune et chacun d'entre nous qu'il appartient de tirer les conclusions de cette lecture.

Bernard Maris: Antimanuel d'économie

1 – les fourmis (ISBN 978 2 7495 0078 2, 2003) et
2 – les cigales (ISBN 978 2 7495 0629 6, 2006),
éditions Bréal, 21 €

Note

Le livre présenté en allemand est «Reichtum ohne Leistung – Die Feudalisierung der Schweiz», de Hans Kissling, Rüegger, 2008, Fr. 26.–

GROUPES DE TRAVAIL PAR THÈMES ET SOCIÉTÉS

Pour étendre et améliorer son action, ACTARES vous propose de créer des groupes de membres, qui se saisiraient de manière approfondie de thèmes particuliers, par branches ou par entreprises.

Après une saison d'assemblées générales se profile la prochaine. Le travail doit se poursuivre. Pour en améliorer la qualité, et pour suivre de près les activités des entreprises, des groupes de travail formés de membres d'ACTARES doivent être constitués, par thème, par branche ou par entreprise.

Collecte et choix des informations

Le travail consiste à recueillir des informations à partir des médias et de l'internet, d'analyser les publications et argumentations des entreprises. Il s'agit de débattre des thèmes à aborder et de formuler des propositions au Comité, ou encore de participer au dialogue direct avec les entreprises et d'intervenir dans les assemblées générales. L'idéal serait de constituer des grou-

pes de deux à trois personnes. Comme nos membres vivent dispersés en Suisse, la communication se ferait surtout par courriel.

Thèmes envisageables

Les thèmes seront par exemple le changement climatique ou les rapports sur la responsabilité sociale et environnementale, les branches la pharmacie/chimie, les banques ou l'industrie textile. Sont bien sûr à suivre les grandes multinationales comme Novartis, Roche, Nestlé, UBS, Credit Suisse, Swiss Re et Zurich FS et d'autres.

Merci aux personnes intéressées de s'adresser au secrétariat: info@actares.ch, 022 733 35 60 ou talon-réponse de la lettre d'accompagnement.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'ACTARES AVEC ULRICH THIELEMANN

Prochaine Assemblée Générale d'ACTARES:
jeudi 24 sept. 2009, dès 18 heures env. à Berne.
Indications définitives avec l'invitation.

Ulrich Thielemann, Docteur ès sciences économiques, vice-directeur de l'Institut pour l'éthique de l'économie de l'Université de St-Gall, discutera avec

nous du thème de l'éthique des banques et des institutions financières et la manière d'en rendre compte (entrevue p. 8). L'invitation détaillée avec l'ordre du jour ainsi que la documentation parviendront à nos membres en temps utile. Nous nous réjouissons de vous retrouver nombreuses et nombreux à cette occasion.

IMPRESSUM

Lettre d'information n°19

Tirage en français 850 exemplaires/en allemand 1200 exemplaires

Ont participé à la rédaction et à la traduction de ce numéro: Patrick Fluri, Rolf Geiser, Estelle Gitta, Antoinette Hauri, Catherine Herold, Rudolf Meyer, Jean-François Rochat, Ruedi Jörg, Michael Gisiger, Caroline Pirenne, Roby Tschopp
Photos: Roby Tschopp, Alexander - Fotolia.com (p. 1)

Mise en page/impression: Gegendruck GmbH, Neustadtstr. 26, 6004 Lucerne
Impression: sur papier 100 % recyclé, Cyclus Offset

Cette lettre est diffusée aux membres d'ACTARES et à toute personne intéressée.

ADRESSES

ACTARES

CP 171, CH-1211 Genève 20
Tél. 022 733 35 60
Fax 022 733 35 80

CP, CH-3000 Berne 23
Tél. 031 371 92 14
Fax 031 371 92 15

E-mail: info@actares.ch
www.actares.ch
CCP: 17-443 480-3